

Archetier

L'archetier travaille des matériaux précieux et divers : l'argent, l'or, l'ivoire de mammouth, la nacre, le cuir de lézard, les bois de pernambouc, d'amourette et d'ébène. La baguette ainsi que la hausse sont profilées au rabot et au canif puis pourvues d'une mèche en crin de cheval qui mettra en vibration les cordes des instruments du quatuor.

Emploi et débouchés

On recense en France environ 70 archetiers, parmi lesquels une dizaine est spécialisée dans la fabrication d'archets baroques et moins de cinq sont à la fois archetiers et luthiers. Après une expérience d'au minimum cinq années au sein d'un atelier, les archetiers s'installent généralement à leur compte et exercent sous le statut d'artisan dans des ateliers le plus souvent unipersonnels. Ils assument alors toutes les fonctions de l'atelier : fabrication, entretien, restauration, éventuellement expertise, gestion, démarches commerciales, etc.

La clientèle est majoritairement constituée de musiciens professionnels, de maisons de lutherie et parfois de particuliers, recherchant un archet de haute facture, les élèves en écoles de musique s'équipant plutôt d'archets d'étude de gamme inférieure et fabriqués industriellement. Les archetiers travaillent généralement sur commandes, prenant en compte les demandes du client pour fabriquer un archet sur-mesure adapté au jeu du musicien. L'archèterie française étant prisée par les virtuoses du monde entier, elle bénéficie, de fait, d'une clientèle internationale. Le marché de l'archèterie est directement lié à la politique économique culturelle : en effet, il peut souffrir de la baisse ou d'une non réévaluation des salaires des musiciens et d'un taux de recrutement moins élevé dans les orchestres et ensembles musicaux.

La profession rencontre des difficultés concernant l'approvisionnement en matières premières car certaines d'entre elles et notamment le pernambouc sont soumises à des règles strictes. Sensibilisés et préoccupés par la durabilité de la ressource en pernambouc, les archetiers se sont fédérés pour s'impliquer concrètement en faveur de la conservation et d'une utilisation durable et raisonnée de cette précieuse essence de bois. En 2000, l'Initiative internationale pour la conservation du pernambouc (IPCI) a ainsi été créée et la profession s'est alors mobilisée en s'engageant dans différentes actions menées pour la sauvegarde du pernambouc. Pour soutenir ce programme, 80% des archetiers du monde entier ont décidé de verser 2% de leur chiffre d'affaires à l'IPCI. Cependant, en septembre 2007, le *Caesalpinia echinata* a été inscrit à l'annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Ce classement n'interdit pas totalement l'approvisionnement en pernambouc mais le réglemente sévèrement. Ainsi, toute transaction nécessite un certificat de l'exportateur et de l'importateur garantissant la provenance du bois qui doit être issu d'une plantation respectant les principes de prélèvement durable. La CITES a également mis en place des quotas d'exportation afin de réguler le commerce international. Les archetiers qui, depuis plus de deux cents ans ont cherché en vain un bois de substitution au pernambouc présentant des caractéristiques similaires, sont désormais contraints d'utiliser les stocks existants jusqu'à épuisement de ceux-ci et sans pouvoir, pour le moment, les renouveler.

Devenir Archetier

Formation initiale

Niveau V

- CAP ouvrier archetier, 2 ou 3 ans.

En France, il n'existe pas d'école préparant au CAP ouvrier archetier. La formation peut toutefois se dérouler au sein d'un atelier auprès d'un maître archetier.

Formation professionnelle continue

Certains archetiers proposent des stages d'initiation aux techniques de l'archèterie et/ou de perfectionnement destinés à d'autres professionnels de l'archèterie ou de la lutherie.